



## **NOTE N° 2 : LICENCE DEMATERIALISEE**

### **➤ La création de son compte FFPJP**

La création de son compte FFPJP est une priorité essentielle. Il est amené à se développer à l'avenir avec de nouvelles fonctionnalités au service de chaque licencié.

### **➤ La licence digitale/dématérialisée**

**Comme évoqué dans la précédente note, la licence ne se limite pas seulement au QR CODE.**

La licence dématérialisée est par définition, digitale, sécurisée et accessible à tout moment via l'application fédérale qui est la seule application reconnue par la FFPJP.

Le téléphone est donc le support à privilégier pour son stockage et son utilisation.

Conscient que tous les licenciés ne possèdent pas de smartphone, la FFPJP a gardé pour ceux et celles qui le souhaitent la possibilité de récupérer leur licence auprès de son club sous format papier.

### **➤ Le rematérialisation du QR Code**

Ce n'est aucun cas une obligation ni une nécessité exigée par la FFPJP, elle est souvent proposée par des prestataires extérieurs et payante afin de rassurer les licenciés habitués à posséder une licence physique.

Cependant comme explicité dans la note fédérale du 9 janvier dernier, un QR Code seul sans aucune information ne permet pas d'identifier son détenteur ce qui nécessite de prouver son appartenance à la FFPJP soit par l'application OFFICIELLE ou l'exemplaire papier, supports qui pour rappel sont totalement GRATUITS.

Un QR Code rematérialisé quel que soit le support (plastifié, feuille, porte-clés etc..) ne peut donc suffire pour prouver son identité en cas de doute et donc de contrôle.

### **➤ L'utilisation du QR Code**

Pour les inscriptions lors d'une compétition, il doit être présenté un QR CODE.

La licence dématérialisée sur téléphone doit être privilégiée d'autant plus qu'elle offre la possibilité de créer un seul QR Code pour son équipe. Ce qui fait qu'un seul support sur téléphone est nécessaire pour jouer en doublette et en triplète.



**Pour participer il suffit donc de présenter un QR CODE :**

- **Celui qui figure sur la licence fédérale (support papier ou smartphone)**
- **Celui qui figure sur n'importe quel autre support (ancienne carte à puce, porte-clés, etc...).**

Dans le cadre de compétitions avec inscriptions à l'avance, lors du contrôle des licences, les équipes devront présenter les QR CODE : soit de l'équipe (version smartphone), soit des joueurs (version smartphone ou papier) ou tout autre support.

➤ **Usurpation**

En cas de doute sur l'identité d'un joueur ou joueuse, le jury du concours pourra être amené à demander au joueur ou à la joueuse de justifier de sa qualité de licencié à la FFPJP et donc de contrôler sa licence. Dès lors, il devra produire sa licence sous un format validé par la FFPJP à savoir l'application officielle fédérale (smartphone) ou le format papier. Tout autre support étant nul et non avenu.

Pour rappel, l'usurpation d'identité ou l'utilisation d'un QR Code autre que le sien est passible de sanctions prévues au code disciplinaire et l'auteur s'expose à une suspension pouvant aller jusqu'à un an ferme. Toute utilisation frauduleuse fera l'objet d'une exclusion de la compétition et automatiquement d'une suspension immédiate avant comparution devant la commission de discipline compétente.

➤ **Remerciements**

L'initialisation de la licence dématérialisée demande un gros investissement de la part des clubs et des comités, c'est un travail important d'explications et souvent pédagogique à mener.

Une fois cette première année passée, nous aurons une base de licenciés à jour et avec laquelle les clubs et les comités pourront communiquer plus facilement. Il s'agit d'une année de transition et déjà des modifications sont en cours de développement à savoir la réduction du format A 4 pour la licence papier, ou le cryptage des QR CODE en lien avec Gest'concours.

**MAJ : 20 janvier 2026**